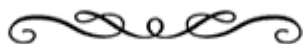


PROJET D'APPUI A L'APUREMENT DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES - PAAJCOG -

Critères de présélection pour la constitution de la liste restreinte des agences de communication candidates



Pour la constitution de la liste restreinte des agences de communication candidates, les dossiers de présélection seront évalués selon les critères suivants :

Critères	Notes		Page
	Rubrique	Global (A+B+C+D)	
A. Qualifications générales : 10 points		20	
Etre une agence de communication : 5 points	5		1
Nombre d'années d'expérience (dans la mise en œuvre des activités de communication) - Joindre les attestations de satisfaction ou les pages de garde et de signature des contrats) : 15 points	15		3
- Inférieur ou égal à 5 ans la note est de : 5 points			
- Supérieur à 5 ans et inférieur à 10 ans la note est de : 10 points			
- Supérieur ou égal à 10 ans la note est de : 15 points			
B. Expériences et compétences : 60 points		45	
Justifier de références de missions similaires dans l'appui à la mise en œuvre de plan de communication ou de communication autour de campagne de plaidoyer ou de mobilisation	10		3
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires dont 10 points / mission			
- Avoir réalisé au moins deux (2) missions similaires dont 5 points / mission			
Expérience dans l'organisation d'évènementiel : 10 points	10		5
Expérience dans la conception : 10 points	10		
Expérience dans la production et la diffusion des supports de communication : 10 points	10		
Compétences en graphisme : 5 points	5		
C. Organisation technique et managériale : 10 points		20	
Qualifications, compétences et expériences du Responsable : 10 points	10		2
- Diplôme universitaire de 2ème cycle en lien avec la communication : 10 points			
- Diplôme universitaire de 1er cycle en lien avec la communication : 5 points			
- Diplôme universitaire pas en lien avec la communication : 2 points			
Expérience de travail avec les ONGs et les projets/programmes de développement : 5 points	5		1
Disponibilité de matériels techniques adéquats : 5 points	5		2
D. Nombre de personnels professionnels permanents : 10 points		10	
- Equipe (graphiste, animation d'évènement, spécialiste de cadrage et montage vidéo, profil en journalisme, autre spécialiste, etc.) - Toutes les catégories des profils cités : 10 points			2
- Inexistence de moins de deux catégories des profils cités : 5 points			
- Inexistence de plus de deux catégories des profils cités : 2 points			
E. Autre élément jugé pertinent : 5 points	5	5	1
Total	100	100	20

NB : Il est demandé aux candidats que les informations fournies ne dépassent pas 20 pages.

Processus de sélection

Une liste de trois (3) candidats au minimum et six (6) au maximum présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie.

Sur la base des termes de référence de l'activité avec tous les détails sur le contenu de la mission, les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné sur la base de la qualité technique et du coût de sa proposition (sélection qualité-coût).

Le français est la langue de rédaction des manifestations. Outre l'original, le nombre de copies est de deux (2). La version physique pour le dépôt des manifestations d'intérêts sera enregistrée en bonne et due forme. Les candidats sont priés d'envoyer la version électronique de leur dossier à l'adresse e-mail de l'ONG ALCRER : alcrerpara@yahoo.fr avec pour objet « **Recrutement d'une agence de communication** ».

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au secrétariat de l'ONG ALCRER au plus tard le **mardi 31 octobre 2023 à 18 heures** avec la mention « **Constitution de liste restreinte d'agence de communication** ».

L'ONG ALCRER se réserve le droit de ne pas donner suite à cet avis d'appel à concurrence.